

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP
COMPTE RENDU DE L'AUDITION ANNUELLE UIP-ONU
13-14 FÉVRIER 2017

L'Union interparlementaire a organisé, au siège des Nations Unies, les 13 et 14 février 2017, une audition parlementaire sur le thème : « *Le monde bleu : préserver les océans, protéger la planète et assurer le bien-être des êtres humains dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* ». Cette audition proposait de débattre de l'Objectif de développement durable 14 consacré aux océans et son lien étroit avec d'autres ODD tels que ceux concernant les changements climatiques (Objectif 13), les modes de consommation et de production durables (Objectif 12), la faim et la sécurité alimentaire (Objectif 2), les risques de santé liés à la pollution, aux produits chimiques et à d'autres substances dangereuses (Objectif 3), la durabilité de la croissance économique et de l'emploi (Objectif 8) et la gouvernance et l'état de droit (Objectif 16). Son but est d'apporter une contribution parlementaire à la Conférence sur l'océan que l'ONU organisera du 5 au 9 juin 2017 à son siège de New-York. Environ 200 parlementaires étaient présents à New-York.

La délégation du Parlement français qui a participé à cette session était conduite par Mme **Michèle André**, sénatrice, présidente exécutive du Groupe français de l'UIP, présidente de la commission des finances du Sénat ; elle était en outre constituée de M. **Robert del Picchia**, sénateur, membre du comité exécutif de l'UIP, Mme **Chantal Guittet**, députée, membre du comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Mme **Viviane Le Dissez**, députée, présidente du conseil d'administration du Conservatoire du littoral, M. **Patrice Martin-Lalande**, député, et M. **Hervé Maurey**, sénateur, président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat.



Après les allocutions de bienvenue de Peter Thomson, président de la 71^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Saber Chowdhury, président de l'UIP, et Hongbo Wu, secrétaire général adjoint des Nations Unies (affaires économiques et sociales), la première séance de l'audition a été consacrée à un état des lieux des océans. Cinq orateurs ont introduit le débat : M. Nigel Evans, membre de la Chambre des Communes du Royaume-Uni, S.E. Mme Carolyn Schwalger, ambassadrice, représentante permanente adjointe de la Nouvelle Zélande auprès des Nations Unies, M. Alan Simcock, coordonnateur commun du groupe d'experts sur le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques, Mme Lisa Speer, directrice du Programme international d'étude des océans (National Resources Defence Council), et M. Vladimir Ryabinin, secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale.

Dans le débat, M. **Hervé Maurey**, sénateur, a rappelé le rôle essentiel joué par la France dans la signature de l'accord de Paris sur le climat et sa ratification dans des délais historiquement brefs, son soutien à l'adoption des objectifs de développement durable dans l'agenda 2030 et son attachement au respect de ces ODD et notamment le 14^e relatif aux océans. L'océan représente 96 % de la biosphère et est au cœur des enjeux d'avenir de l'humanité parce qu'il constitue un gigantesque puits de carbone (il produit 50 % de l'oxygène atmosphérique, il absorbe 25 % du carbone généré par les activités humaines, il absorbe 93 % de l'excédent de chaleur émise par l'homme), parce qu'il apporte un potentiel important d'activités, parce qu'il est un milieu fragile qu'il faut préserver. La France possède le 2^e espace maritime mondial avec plus de 10 millions de km². Elle a donc pris plusieurs initiatives au plan international auxquelles les membres de l'UIP pourraient adhérer. Il y a tout d'abord le plan d'action « mer et océan » d'avril 2016 qui vise à protéger la Méditerranée, notamment avec 173 millions d'euros alloués aux énergies renouvelables en mer. Le Maroc et Monaco sont très impliqués. La France a également lancé une coalition des pays s'engageant pour l'interdiction des sacs plastique à usage unique. La France a rejoint la coalition contre l'acidification des océans. Elle mobilise sa communauté scientifique pour contribuer à l'élaboration du rapport spécial du GIEC sur l'océan et le climat. Elle s'est engagée dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre de son trafic maritime international. La France soutient l'adoption du code polaire pour les navires opérant en Arctique ainsi que le projet Polar Pod concernant l'Antarctique, l'initiative Crews pour doter d'un système d'alerte précoce les territoires menacés par la hausse du niveau des mers, l'initiative internationale des petites îles durables. Enfin, nous militons pour que l'océan soit reconnu comme patrimoine commun de l'humanité.

La deuxième séance de l'audition parlementaire a été consacrée au débat sur l'équilibre entre exploitation et préservation environnementale des océans. Cinq orateurs sont intervenus en introduction : Mme Gabriela Cuevas, sénatrice mexicaine, M. John Munyes, sénateur kenyan, Mme Maria Helena Pires, ambassadrice du Timor oriental, M. Nishan Degnarain, président du conseil mondial de réflexion sur les océans du Forum économique mondial, et M. Sebastian Mathew, directeur exécutif du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche.

Mme **Viviane Le Dissez**, députée, est intervenue pour faire valoir que les aires marines protégées sont des moyens intéressants pour préserver et régénérer la biodiversité des milieux dans une perspective de gestion durable avec l'ensemble des partis prenantes. Les gisements de coquilles Saint-Jacques ont ainsi été préservés dans la baie de Saint-Brieuc depuis plus de vingt ans. Certains États délèguent des concessions maritimes pour gérer leurs réserves environnementales à des organisations. Mais derrière ces organisations, de grandes entreprises industrielles et financières se cachent pour investir dans le tourisme et d'autres exploitations maritimes en oubliant la dimension humaine qui fait aussi partie des écosystèmes. Il lui a paru, en conclusion, indispensable que les Gouvernements puissent toujours contrôler ces

sites afin de préserver les populations locales et plus particulièrement les femmes, les petits pêcheurs et les agriculteurs vivant sur ces littoraux.

La protection et la préservation de la vie marine et les effets des changements climatiques ont été débattus lors de la troisième séance de l'audition. M. Ahmed Sareer, ambassadeur des Maldives, Mme Chelsea Rochman, coprésidente du Groupe mixte d'experts sur l'environnement marin et du Groupe de travail sur les microplastiques, M. Paul Holthus, président fondateur et directeur général du Conseil mondial de l'océan, et M. Habib El-Habr, coordonnateur du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, ont présenté les effets perturbateurs de la pollution, des débris marins et autres déchets sur les océans et les possibilités de changement. Ensuite, Mme Jiko Luveni, présidente du parlement fidjien, Mme Isabelle Picco, ambassadrice de Monaco, M. Hans Otto Poertner, coprésident du Groupe de travail II du GIEC, et Mme Biliانا Cicin-Sain, du forum mondial sur les océans, ont exposé les enjeux de l'élévation du niveau des mers, l'acidification et les autres modifications des écosystèmes marins.

La quatrième séance de l'audition parlementaire a été consacrée à la gouvernance des océans. Six orateurs ont présenté la thématique : Mme Bilaibhan Sampatisiri, députée thaïlandaise, M. Kermenu Vella, commissaire à l'environnement, la pêche et les affaires maritimes à la Commission européenne, M. Mauro Vieira, ambassadeur du Brésil, M. Michael Lodge, secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins, Mme Kristina Gjerde, conseillère principale pour la haute mer du Programme mondial du milieu marin et polaire, et Mme Jayne Stowell, membre du Comité international de protection des câbles.

Mme **Chantal Guittet**, députée, a souhaité savoir quel était le statut juridique des ressources génétiques des fonds marins. Elle a estimé que tant que les ressources de la biodiversité seraient en libre accès, il ne sera pas possible de faire progresser la biodiversité et pérenniser les ressources génétiques marines. Un statut d'intérêt commun existe dans la convention sur le climat, par exemple ; il permettrait d'avoir un statut d'exploitation soutenable des océans.

En réponse, M. Michael Lodge a indiqué que les ressources génétiques font encore l'objet d'une discussion. Il n'en existe pas de définition dans la convention de Montego Bay et ne sont pas incluses dans le périmètre du patrimoine commun. Des États pensent qu'il faudrait les y intégrer mais d'autres s'y opposent. Des régimes juridiques distincts selon les zones de recherche existent dans la partie de la convention du droit de la mer sur la recherche maritime. Des pistes existaient donc mais il ne pouvait pas donner de réponse claire à la question posée. Mme Kristina Gjerde a indiqué que ce sujet donnait lieu à un jeu de ping-pong entre les parties. On a intérêt à adopter une démarche pragmatique en matière de ressources génétiques au-delà de la zone économique exclusive, pour la conservation des océans. C'est un débat de long terme.

L'audition parlementaire a été conclue par MM. Saber Chowdhury et Martin Chungong, président et secrétaire général de l'UIP, et par M. Peter Thompson, président de la 71^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Lors de son séjour à New-York, la délégation française a eu trois entretiens particuliers avec :

- lundi 13 février à 10h30 : M. Yannick Glemarec, directeur exécutif adjoint d'ONU-Femmes ;
- lundi 13 février à 16h30 : M. Hervé Ladsous, secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ;
- lundi 13 février à 17h45 : M. Peter Thomson, président de la 71^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

La délégation parlementaire a également été reçue, le 14 février, par M. François Delattre, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'ONU, à sa nouvelle résidence de la 62^e rue pour un déjeuner en présence de François Gave, conseiller à la représentation permanente, coordonnateur du pôle développement et développement durable, et Louise Burdloff, première secrétaire, chargée du climat et du développement durable.

—*—